



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014.11.7.268

Le jeudi 27 novembre 2014 à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Gérard MILLET, le Maire.

Date de la Convocation

21/11/14

PRESENTS :

Monsieur Gérard MILLET, **Maire**

Date de l’Affichage

21/11/14

Madame Marie-Hélène GRANGE, Monsieur Kadir MEBAREK, Madame Patricia ASTRUC-GAVALDA, Madame Renée WOJEIK, Monsieur Romaric MOYON, Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ, Madame Ségolène DURAND, Monsieur Anthony LEMOND, **Adjoints**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 39

Présents : 33

Représentés : 6

Absents : 0

Monsieur Xavier LUCIANI, Monsieur Jean-Claude COULLEAU, Madame Josette CHABANE, Monsieur Gérard PILLET, Madame Marie-Rose RAVIER, Madame Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Monsieur Henri MELLIER, Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA, Madame Jocelyne LANGMANN, Monsieur Didier GUISSY, Madame Catherine STENTELAIRE, Monsieur Mourad SALAH, Monsieur Mohammed HADBI, Madame Corinne AUBANEL, Monsieur Mohamed MOKEDDEM, Madame Chrystelle MAROSZ, Madame Alexandra DUVERNE, Monsieur Claude BOURQUARD, Monsieur François KALFON, Madame Bénédicte MONVILLE DE CECCO, Madame Djamilia SMAALI PAILLE, Madame Farida ATIGUI, Monsieur Thomas GUYARD, Madame Marine GAIGNARD, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

Monsieur Louis VOGEL a donné pouvoir à Monsieur Gérard MILLET, Monsieur Noël BOURSIN a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène GRANGE, Madame Brigitte TIXIER a donné pouvoir à Monsieur Romaric MOYON, Madame Valérie VERNIN a donné pouvoir à Monsieur Henri MELLIER, Monsieur Thierry BRISSON a donné pouvoir à Monsieur François KALFON, Monsieur Baytir THIAW a donné pouvoir à Madame Marine GAIGNARD

SECRETARE : Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ

._._._

**OBJET : CHARTE DE L'ARBRE DE MELUN -
VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 333-1 et suivants ;

CONSIDERANT que dans le cadre des actions inscrites dans l'Agenda 21, il y a lieu d'élaborer une Charte de l'Arbre ;

CONSIDERANT que cette charte a pour objectif de préserver la richesse et la biodiversité du patrimoine arboré communal et de jouer un rôle fédérateur entre les acteurs et les usagers urbains ;

CONSIDERANT que cette charte servira de guide pour rappeler la réglementation d'urbanisme, applicable aux arbres, notamment au niveau de l'AVAP, définir les modalités de protection du patrimoine et préciser les bonnes pratiques d'entretien ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de référencer la Charte de l'Arbre au sein du Règlement de Voirie de la Commune de Melun ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la Charte de l'Arbre de Melun,

AUTORISE son référencement dans le Règlement de Voirie de la Commune de Melun.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2014

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2014.11.7.268

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20141127-71919-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/14
Publication : 28/11/14

Signé par le Maire, Monsieur Gérard MILLET

